

MANIFESTATIONS TERRESTRES

RECOMMANDATIONS

L'organisateur veille à :

- Ne pas laisser cueillir/récolter ou arracher tout ou partie d'espèces animales et végétales sans connaissances de leur statut réglementaire.
- En présence de chiens, faire respecter les consignes et les attacher lorsque c'est préconisé (habitats et espèces sensibles ou zones d'élevage extensif, bétail, ...).



ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE

L'organisateur s'engage sur la totalité des recommandations générales de la présente charte, sur les recommandations et engagements des milieux concernés par la manifestation dans la conception et l'organisation de chaque évènement et sur la totalité des engagements listés ci-dessous :

Engagements souscrits auprès du Préfet de la Manche		
1	<input checked="" type="checkbox"/>	L'organisateur s'engage à s'assurer que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution. <i>Point de contrôle : Etablissement de relations entre le signataire et les structures animatrices du site Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire (voie postale, électronique,...).</i>
2	<input checked="" type="checkbox"/>	L'organisateur s'engage à informer et sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité des milieux et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et les engagements liés aux milieux fréquentés lors de la manifestation sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque évènement et au cours de la manifestation. <i>Point de contrôle : Information préalable des participants par voies électronique ou postale (préservation du milieu terrestre, des habitats et espèces, consignes, etc.), présence d'agents diffusant les consignes et de panneaux d'information le jour de la manifestation, etc.</i>
3	<input checked="" type="checkbox"/>	L'organisateur s'engage à participer aux rencontres d'échange et d'information organisées par les structures animatrices Natura 2000. <i>Point de contrôle Émargement de la feuille de présence.</i>

4	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'organisateur s'engage à respecter la nature et l'intégrité du site : à ne pas dégrader les milieux, à ne pas déposer de déchets, à limiter les dérangements des espèces d'intérêts communautaires citées dans le Docob, à respecter les équipements présents sur site (équipements pastoraux, panneaux, etc.).</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de perturbation du site imputable au signataire.</i></p>
5	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'organisateur s'engage à ne pas stationner ou entreposer du matériel sur les habitats ou sur des stations d'espèces végétales d'intérêt communautaire et les habitats du haut de plage et des dunes. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.</p> <p><i>Point de contrôle : Pas de piétinement ni de circulation sur les habitats d'intérêt communautaire</i></p>
6	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'organisateur s'engage à proposer au public des modalités d'accueil non impactantes, en organisant l'accueil en dehors des milieux fragiles.</p> <p>Pour cela, il s'engage à mettre en place un balisage et/ ou une signalétique quand c'est indispensable, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de perturbation du site imputable au signataire - le cas échéant, stationnement en arrière littoral, délimitation d'un secteur balisé pour l'accueil du public, présence de panneaux relayant l'information et de conteneurs à déchets, niveau sonore raisonnable des animations (présentateur et musique), pas de piétinement par les spectateurs des habitats d'intérêt communautaire pour l'accès aux sites d'observation de la manifestation nautique.</i></p>
7	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'organisateur s'engage à remettre en état le site à l'issue de la manifestation, à nettoyer les espaces et sites naturels utilisé pour les manifestations et évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de déchets et de signalisation sur le site à terre au terme de la manifestation nautique</i></p>